

REUNION DU JEUDI 11 JUIN 2015

L'an deux mille quinze, le 11 juin à 10 heures 10, les membres du Conseil départemental de la Somme se sont réunis en leur hôtel dans la salle ordinaire des délibérations Max Lejeune, sous la présidence de M. Laurent SOMON, président du Conseil départemental.

ETAIENT PRESENTS : M. FRANCK BEAUVARLET, MME CATHERINE BENEDINI, MME CAROLE BIZET, M. PASCAL BOHIN, M. ANTOINE BRUCHET, M. PHILIPPE CASIER, M. CLAUDE CHAIDRON, MME DELPHINE DAMIS-FRICOURT, MME ZOHRA DARRAS, M. BERNARD DAVERGNE, M. HUBERT DE JENLIS, MME MARGAUX DELETRE, MME ISABELLE DE WAZIERS, MME BLANDINE DENIS, M. MARC DEWAELE, MME MARYLINE DUCROCQ, MME DOLORES ESTEBAN, M. ALEX GAFFEZ, M. STEPHANE HAUSSOULIER, M. CLAUDE HERTAULT, MME CHRISTELLE HIVER, M. OLIVIER JARDE, M. FRANCIS LEC, MME MARION LEPRESLE, MME BRIGITTE LHOMME, M. RENE LOGNON, MME FRANÇOISE MAILLE-BARBARE, M. EMMANUEL MAQUET, MME NATHALIE MARCHAND, MME SEVERINE MORDACQ, M. JEAN-LOUIS PIOT, MME CATHERINE QUIGNON, M. JEAN-CLAUDE RENAUX, M. JEAN-JACQUES STOTER, MME NATHALIE TEMMERMAN, M. PHILIPPE VARLET, MME PATRICIA WYBO

EXCUSES : M. PIERRE BOULANGER, MME VIRGINIE CARON-DECROIX, M. STEPHANE DECAYEUX, M. PASCAL DELNEF, MME CAROLE DUMONT, MME FRANCE FONGUEUSE, MME SABRINA HOLLEVILLE-MILHAT, MME JOCELYNE MARTIN

- oooOooo -

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

Le procès-verbal de la séance du 28 avril 2015 est adopté.

M. le président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : Mme CARON-DECROIX pour M. BEAUVARLET, M. DELNEF pour Mme QUIGNON, M. BOULANGER pour Mme MAILLE-BARBARE, Mme HOLLEVILLE-MILHAT pour M. HAUSSOULIER, Mme MARTIN pour M. HERTAULT et Mme DUMONT pour M. BRUCHET.

En application de l'article 33 du règlement intérieur, M. le Président donne lecture des groupes d'élus constitués :

Somme à Gauche, présidé par M. Francis LEC : 11 élus,
Parti Communiste Français, présidé par M. Jean-Claude RENAUX: 3 élus,
Europe Ecologie Les Verts – EELV, présidé par Mme Marion LEPRESLE en présidence tournante avec mme Blandine DENIS à compter du 30 octobre 2015 : 2 élus,
Front National, présidé par Mme Patricia WYBO: 2 élus,
Centre et Indépendants, présidé par M. Hubert de JENLIS : 11 élus,
La Somme Droite et Indépendante, présidé par M. Emmanuel MAQUET : 15 élus.

En introduction, M. le Président rappelle que la tenue de cette session extraordinaire du Conseil départemental a pour but, à travers le vœu déposé, de lancer un appel au gouvernement, au Premier ministre et au Ministre de l'Intérieur pour leur rappeler l'exigence des élus, des populations, des territoires et des communes afin de ne pas être sacrifiés dans une réforme institutionnelle dont ils ont été exclus du débat sous le prétexte de l'urgence, du principe de l'efficacité, du dogme de l'indiscutabilité et de l'obligation budgétaire de l'Etat soumise à l'orthodoxie européenne.

Il juge que cette réforme importante s'apparente à une réforme parisiano métropolitaine précipitée et dogmatique sans économie pour les différents budgets qui ignorent la voix des territoires, l'avis des départements et de leurs habitants, et rappelle un découpage, adopté en décembre 2014, ayant connu de nombreux rebondissements « folkloriques » où la concertation a été tardive et où les compétences des différents niveaux de collectivités sont toujours en débat.

M. le Président précise que le gouvernement a présenté le 22 avril dernier le principe et le calendrier de la réforme de l'Etat qui doit adapter son organisation à la nouvelle carte régionale s'appliquant au 1^{er} janvier 2016.

Il indique en outre que le gouvernement a nommé sept préfets préfigureurs dont M. CORDET, Préfet de la Région Nord Pas-de-Calais pour la Picardie, chargés d'ici la fin juin de coordonner la réforme, de conduire le dialogue avec les élus et les organisations syndicales pour arrêter le projet territorial à la base de la réforme. M. le Président précise que le Département de la Somme a été sollicité par M. GEWERC, Président du Conseil régional de Picardie, pour émettre un avis sur cette réforme. Il indique avoir reçu à sa demande M. le Préfet préfigureur il y a trois jours pour échanger à ce sujet.

M. le Président rappelle à l'Assemblée que les fractures territoriales sont au cœur des préoccupations ; la Somme, frappée par la désindustrialisation, un taux de chômage élevé et une précarité en hausse, voyant désormais avec inquiétude une réforme programmant l'éloignement des centres de décisions politiques et administratifs que les Samariens ressentent, selon lui, comme un abandon. Il indique ensuite que l'équilibre territorial quant à son aménagement est conjointement assuré sur le plan économique et de la formation par la Région, la solidarité territoriale et l'aide aux communes et communautés de communes quant à elle, par le Département. Il souhaite que cette fusion qui ressemble à une fusion/absorption ne soit pas un déménagement du territoire.

M. le Président voit dans les décisions récentes de l'État telles que le regroupement des services de l'Etat et des assemblées régionales dans la même ville, retirant à Amiens la haute administration, le transfert de la paierie régionale de Picardie, le choix des préfigureurs parmi les directeurs régionaux du Nord Pas-de-Calais et l'absence de présentation du redéploiement local des unités territoriales et départementales de l'Etat.

M. le Président considère que ces éléments sont de nature à alimenter l'inquiétude et doivent appeler les élus et les habitants à se mobiliser pour défendre Amiens et l'ensemble des trois départements pour créer un « écosystème » régional performant et équilibré qui prenne en compte les métropoles, les villes moyennes et les zones rurales, le risque à long terme étant de voir des métropoles « hyperpuissantes » et une France périphérique réclamant des zones franches départementales pour ne pas périr. Il rappelle qu'après Paris et le désert français, il ne doit pas y avoir dix métropoles et le désert français. Il indique que porter le choix sur Lille comme métropole exclusive risque d'y faire exploser le coût du foncier, d'y accentuer la thrombose routière et ferroviaire dont la commission européenne chiffre le coût des effets négatifs sur l'économie à 1,5% du PIB en France sur la totalité des métropoles, de diminuer la productivité au travail par le fait des déplacements domicile travail alors que les TIC permettent de modifier le rapport à la mobilité et remettent en cause les logiques de concentration physique.

M. le Président réaffirme qu'il est indispensable de créer un équilibre conforté dans le nouveau territoire régional, une péréquation qui ne soit pas que financière mais aussi en responsabilité et en organisation politique et administrative dont les emplois atténuent les effets de la crise et où la métropole amiénoise conforterait le besoin de proximité réclamé par les élus locaux et les citoyens. Il cite ensuite M. ROUSSET, Président de l'ARF qui appelait à « rétablir l'égalité par la République décentralisée » mise à mal par la réforme territoriale si elle ne tient pas compte de l'aménagement équilibré du territoire avec ses disparités et qui favorise l'expérimentation et l'adaptation dans la gestion des questions locales.

M. le Président rappelle que cette « biodiversité » territoriale, qu'il évoquait à l'assemblée générale des maires de la Somme, fait la richesse de la région en tenant compte dans la nouvelle organisation territoriale des handicaps locaux pour permettre d'envisager un avenir partagé. Il précise qu'il est nécessaire de défendre la présence de services déconcentrés sur les territoires départementaux pour soutenir l'équilibre économique et territorial et de ce fait qu'il est indispensable de défendre le statut d'Amiens capitale de la nouvelle Région Nord Pas-de-Calais Picardie.

Il invite ses collègues à délibérer sur le vœu présenté à l'adresse de M. le Ministre de l'Intérieur qui sera à Amiens demain et que M. le Président rencontrera dans les locaux de la Préfecture.

M. le Président juge cette nouvelle concentration en opposition avec l'esprit de la loi de 1992 dont l'objectif était de rechercher la démocratie administrative, de rapprocher le pouvoir et les citoyens. Il dit craindre que cet éloignement ne soit de nature à amplifier les conséquences de cette fracture qui se traduit dans les résultats électoraux avec la montée des votes extrêmes et de l'abstention. Il estime, en outre, qu'en l'absence de réévaluation de cette organisation sur le plan géographique, un déséquilibre social, économique et administratif va se creuser et qu'à l'inverse, une reconsidération de décision hâtive qui réfléchit à une organisation partagée, peut réduire les déséquilibres et permettre un aménagement concerté et durable des territoires dans la nouvelle région.

M. le Président rappelle que le projet de vœu a été transmis il y a dizaine jours aux présidents de chaque groupe et que le texte soumis ce jour au vote de l'Assemblée n'a soulevé aucune remarque de leur part. Il souhaite que l'unanimité soit trouvée quant au choix de proposer Amiens comme Capitale régionale de la nouvelle région et ce, au cours d'un débat qu'il souhaite serein, constructif et respectueux.

M. LEC défend l'amendement au vœu de M. le Président, déposé par son groupe et rappelle qu'il a été précédé de nombreuses délibérations sous l'ancienne majorité. Il estime que ce n'est pas une « frénésie d'un jour » qui va permettre de changer le cours des événements et juge les propos anti-gouvernementaux de M. le Président déplacés dans un contexte grave pour l'avenir de la Picardie. Il rappelle que quelques mois auparavant l'Assemblée avait voté plusieurs vœux afin d'éviter un rattachement à la Champagne-Ardenne, et insiste sur le fait que cette future grande région aura la taille d'un État. Il qualifie cette réforme de véritable révolution et juge que le débat actuel doit se replacer dans un contexte local. Il rappelle que la Picardie s'est battue durant trente ans afin d'asseoir sa légitimité, légitimité acquise depuis grâce à l'intégration réussie de la capitale régionale, qu'il faut maintenant défendre.

M. LEC souhaite que la réflexion soit recentrée dans une volonté commune de réussir la réforme territoriale citant à ce propos une carte de la nouvelle région parue dans le Courrier Picard montrant les écarts existants entre le nombre d'élus du Nord Pas-de-Calais et la Picardie au sein des conseils régionaux actuels. Il estime que l'heure est à la mobilisation de tous pour convaincre les nombreux élus du Nord Pas-de-Calais mais également les habitants des deux autres départements de la région Picardie n'ayant selon lui pas accordé à Amiens toute sa légitimité en qualité de capitale régionale. Il prône comme conditions de réussite de cette réforme la mise en valeur d'Amiens comme capitale régionale en réseau partageant ses pouvoirs et ses forces avec un réseau de villes. Il réaffirme qu'il n'est pas question d'opposer Lille, capitale économique à Amiens, capitale administrative mais que son souhait serait de voir cohabiter les deux capitales avec Lille Métropole concentrée et Amiens ville de réseaux. Il juge qu'un autre raisonnement est voué à l'échec.

M. LEC rappelle ensuite qu'au-delà de l'objectif de convaincre les départements, les élus et les habitants de la nouvelle région Nord Pas-de-Calais Picardie, le Préfet préfigurateur, M. CORDET possède une très bonne connaissance de la Picardie et peut être un atout pour défendre les intérêts de la région et de citer la venue du Ministre de l'Intérieur demain pour lui faire part des attentes des élus. Il indique ensuite que plusieurs conditions doivent être posées dans cette réforme concernant la Picardie en particulier un qu'un contrat de plan particulier « Grande région » soit conclu entre les régions, les départements, les agglomérations et l'Etat rappelant que trop souvent les départements sont les oubliés de la réforme territoriale, contrat dont le but serait d'identifier les domaines d'excellence et de construire des infrastructures interrégionales indispensables à la structuration de ce nouvel ensemble. Il souhaite ensuite que la représentation des services de l'Etat dans le département soit accompagnée de l'implantation de services nationaux ou d'agences qui permettraient d'affirmer le rôle capital d'Amiens et de Lille dans leurs domaines d'excellence.

M. LEC souhaite qu'un schéma des services publics de la grande région soit établi associant l'Etat, les régions, les départements, les agglomérations, les établissements publics, consulaires, les agences et que M. le Préfet préfigurateur vienne devant les élus du Conseil départemental présenter clairement le projet d'organisation des services de l'Etat, l'étude d'impact prévue par la loi ainsi que celle ayant trait à l'impact sur les biens et les habitants au sein de la nouvelle région afin que ne soit pas prise de décision irréversible quant aux implantations des services et des agences de l'Etat. Il estime possible la réussite de la réforme territoriale, intégrant pleinement Amiens dans la nouvelle région, si toutes ces conditions sont réunies.

M. JARDE rappelle que la Constitution entérine depuis 2004 le principe de République décentralisée et qu'Amiens dispose d'atouts importants qu'il s'agit de défendre comme la vie universitaire et culturelle, l'agriculture, une facilité d'accès et un foncier abordable. Estimant que la ville de Lille a atteint sa « masse critique », il réaffirme la nécessité de défendre la place d'Amiens comme capitale régionale comme étant une cause juste qui transcende les clivages politiques.

M. DE JENLIS réaffirme les atouts qui confortent Amiens dans son rôle de capitale régionale et indique que de nombreuses personnalités, y compris dans les milieux lillois, sont favorables au maintien des services administratifs dans la capitale picarde. Il estime que la perte de nombreux services publics dans la ville d'Amiens pose un véritable cas de conscience au gouvernement, cette perte représentant une condamnation de la ville au déclin. Il appelle de ses vœux à une mobilisation transpartisane dépassant les limites de la région et invite ses collègues à voter en faveur de ce vœu.

M. MAQUET estime que le débat qui ce tient au cours de cette réunion extraordinaire est la résultante d'une réforme improvisée et imposée aux collectivités sans véritable concertation ni objectifs clairs mais avec une volonté de démontrer que le gouvernement est capable de mener des réformes. Il juge en outre que cette réorganisation des régions enterre définitivement la réforme du conseiller territorial qui permettrait selon lui de rapprocher le département de la région et permettrait

de générer de véritables économies. Il déplore un éloignement accru des élus et des électeurs permettant ainsi à la faveur du scrutin proportionnel de faire le jeu des extrêmes.

Puis, il rappelle que cette réunion a pour but de défendre le rôle et la place d'Amiens en qualité de capitale régionale en apportant un soutien à Mme FOURE, Maire d'Amiens et à M. GEST, Président d'Amiens Métropole. Il souligne l'importance de défendre les emplois, l'économie, les services publics et les communes afin de pouvoir négocier les affectations de compétences de la région mais également les directions des administrations d'Etat au cœur d'Amiens.

M. MAQUET indique que renforcer Amiens dans son rôle de Capitale régionale aura pour effet de renforcer les villes et villages ruraux et de défendre le Département et ses habitants. Il estime que la proximité ne doit pas être sacrifiée à l'heure où les citoyens expriment leur colère, leur doute et leur méfiance vis-à-vis du microcosme politique. Il réaffirme la volonté de construire une démarche positive ne s'inscrivant pas dans la contestation ni la négociation mais plutôt dans le maintien d'Amiens dans son rôle au sein d'une nouvelle organisation territoriale de l'Etat décentralisé.

M. MAQUET juge que pour réussir cette réforme, l'adhésion de tous les acteurs des territoires est nécessaire et qu'il est dès lors indispensable que l'intérêt général prime sur les décisions locales. Il ajoute que la défense d'Amiens capitale administrative est un enjeu capital et juge insupportable l'idée qu'Amiens et le département puissent être les « oubliés » de cette réforme territoriale.

En conclusion, M. MAQUET indique que l'ensemble des élus du groupe La Somme Droite et Indépendante votera pour le vœu déposé par M. le Président.

Mme WYBO après avoir rappelé les différentes étapes de la décentralisation depuis 1981, estime que le Parti socialiste utilise le prétexte fallacieux des économies d'échelle afin de mettre en place la réforme territoriale. Elle dénonce une décision arbitraire allant à l'encontre de tout intérêt général indiquant que la Mairie de Lille et le gouvernement ont fait le jeu d'arrangements politiques. Elle indique que son groupe votera favorablement le vœu déposé.

Mme LEPRESLE rappelle que Mme POMPILI, députée de la Somme, avait depuis longtemps lancé un appel pour une mobilisation forte des élus sur la question du devenir d'Amiens au sein de la nouvelle région. Elle estime que la ville d'Amiens a plus à perdre que Lille n'a à gagner et souhaite voir le maintien des services publics, des centres de décisions et des cadres dans la capitale picarde. Elle se dit fermement opposée à l'idée qu'Amiens devienne un réservoir à main-d'œuvre et indique que son groupe votera en faveur du vœu déposé.

M. RENAUX réaffirme le caractère essentiel de cette session extraordinaire qui constitue selon lui un « moment fort » malgré les divergences partisans. Cette réunion doit montrer que les Picards sont capables de s'unir face à une réforme territoriale qu'il juge catastrophique inspirant selon lui un sentiment d'abandon chez les habitants. Il estime que la perte de nombreux services publics entraînera également la perte de centres de décisions dans le domaine privé.

En réponse à M. LEC, M. RENAUX juge la phrase « frénésie d'un jour » méprisante tant la liberté de pensée se matérialise par la capacité à s'opposer et s'insurge contre les propos tenus par M. Xavier BERTRAND, qui qualifie le maintien d'Amiens capitale régionale d'hérésie. En conclusion, il indique que son groupe votera en faveur du vœu déposé par M. le Président.

Mme DELETRE souligne qu'en sa qualité d'adjointe au maire d'Amiens, la défense de la ville dans son rôle de capitale régionale est un combat censé, logique, normal et incontestable. Elle rappelle la tenue en fin de journée d'un conseil municipal et d'un conseil métropolitain exceptionnels rassemblant des élus locaux attachés à l'histoire de leur territoire, de leur capitale régionale. Elle appelle l'ensemble de ses collègues à signer et à faire signer l'appel « Amiens Capitale, c'est capital ! ».

Mme ESTEBAN exprime son opposition à l'amendement déposé par M. LEC. Elle estime que la réforme territoriale en cours s'est faite sans concertation et dans le mépris de la Région Picardie. Elle rappelle que le groupe « Gauche Solidaire et Communiste » a toujours désapprouvé cette réforme et demandé un référendum. Elle juge que cette réforme ajoute de nombreuses inquiétudes aux craintes liées à la crise déjà présentes et dit redouter un effacement des territoires au sein de la nouvelle grande région doublé d'un impact économique catastrophique. Elle rappelle son attachement aux services publics de proximité et au droit de vivre au sein d'une ville à taille humaine. Elle indique que son groupe votera pour le vœu.

M. CASIER rappelle que le choix du siège de la nouvelle Région sera fait par la nouvelle majorité régionale et que le débat n'est pas terminé. Il revient sur le choix de la majorité municipale de M. DE ROBIEN qui souhaitait faire d'Amiens la nouvelle « Silicon Valley » grâce aux centres d'appels. Il constate que la majeure partie des entreprises ont quitté la ville, laissant derrière elles des bâtiments entièrement rénovés grâce aux deniers publics. Il dénonce une dérive de décentralisation.

Puis, M. CASIER invite ses collègues de la majorité à adopter une vision globale de la décentralisation sur l'ensemble des territoires où les modèles appliqués au Canada ou dans le reste du monde ne peuvent l'être pour Amiens car, selon lui, opposer une capitale économique et une capitale administrative n'a pas de sens. Il prône un maillage territorial autour des atouts de chaque ville et l'étude au cas par cas du maintien ou non de services de l'Etat dans la capitale picarde.

Mme MARCHAND souligne qu'il est nécessaire de préserver lieu par lieu les services publics et dit défendre un maintien du lien de proximité entre les citoyens et les services. Elle s'inquiète également des réorganisations qui se dessinent comme dans les établissements de santé à l'image du Centre Hospitalier Universitaire d'Amiens-Picardie et dit craindre un défaut d'optimisation et une perte de qualité et de proximité pour les habitants de tout le département. Elle indique enfin que son groupe défendra l'intérêt général.

Mme QUIGNON appelle ses collègues à s'extraire d'une vision corporatiste ou territoriale et à adopter une vision plus globale au sein du débat où il s'agit selon elle de se poser en défenseurs de la Somme. Elle estime indispensable de pouvoir rassurer les habitants du département qui s'inquiètent de la disparition des services publics et ajoute que les élus de son groupe défendent une qualité de service et de prestation.

En réponse à M. CASIER, M. le Président indique que M. le Préfet préfigurateur ne lui a donné aucune assurance quant à l'établissement du siège du futur Conseil régional à Amiens mais également quant au devenir de certains services de l'Etat. Il cite à ce propos les faibles contreparties accordées à la ville d'Amiens en cas de départ de ces administrations comme l'implantation du centre des amendes. M. le Président se dit interloqué par les propos de M. LEC qui laisse entendre que cette session extraordinaire représente une « frénésie d'un jour » quand il est question d'un tel redécoupage territorial amenant avec lui de profonds bouleversements dans le paysage des services publics.

M. le Président réaffirme son engagement ferme à défendre le Département de la Somme au sein d'une nouvelle grande région qu'il veut dynamique et au sein de laquelle tous les habitants soient reconnus.

M. le Président suspend la séance.

(La séance suspendue à 11h25 est reprise à 11h47).

Il est procédé à un vote sur l'amendement qui est rejeté, le groupe « Somme à Gauche » votant pour.

A la demande de M. LEC, M. le Président suspend la séance.

(La séance suspendue à 11h50 est reprise à 12h00).

Il est procédé à un vote sur le vœu déposé par M. le Président, le vœu est adopté à l'unanimité, le groupe « Somme à Gauche » ne prenant pas part au vote, à l'exception de MM DAVERGNE et STOTER votant pour.

M. le président lève la séance.

(La séance est levée à 12 heures 06).

.....
LE PRESIDENT,

M. Laurent SOMON



LA SECRETAIRE,

Mme Margaux DELETRE

